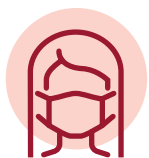


COVID-19 CORONAVIRUS

Guide pour les Responsables en services éducatifs en milieu familial

Informations supplémentaires : fipeq.org

PRÉVENTION



Le port du masque et des lunettes de protection est obligatoire.
Si vous n'avez pas reçu votre matériel de protection, contactez votre syndicat local (ADIM).



Refusez l'accès à tout enfant ou tout enfant dont un membre de sa résidence présente des symptômes de la COVID-19 ou qui est placé en isolement en raison du virus.



Se laver les mains pendant 20 secondes, surtout :

- avant de se toucher le visage;
- après avoir toussé, éternué ou s'être mouché;
- avant et après avoir mangé;
- après avoir manipulé quelque chose de fréquemment touché;
- à l'entrée et à la sortie du service de garde.



Lorsque des symptômes associés à la COVID-19 apparaissent au sein de votre service, suivez la procédure établie par la CNESST qui est disponible sur notre page Web COVID-19.



Lorsqu'une personne de votre milieu familial est atteinte de la COVID-19 : Téléphonnez à la Direction régionale de santé publique de votre région. Retirez la personne contaminée et appliquez les directives de la santé publique.

Besoin d'aide pour assurer la santé et sécurité de tous au sein de votre service éducatif, consulter notre page Web COVID-19 pour divers outils!

RATIOS

À compter du 11 ou 25 mai 2020, vos milieux sont ouverts normalement (mise à part la question des ratios)

<p>PHASE 1</p> <p>50% de votre capacité</p> <p>11 mai et 25 mai 2020 pour le CMM</p>	<p>PHASE 2</p> <p>50% de votre capacité</p> <p>25 mai 2020</p>	<p>PHASE 3</p> <p>75% de votre capacité</p> <p>8 juin 2020 (Date à confirmer)</p>	<p>PHASE 4</p> <p>100% de votre capacité</p> <p>22 juin 2020 (Date à confirmer)</p>
--	--	---	---

La demande des parents surpasse votre capacité à accueillir?

Consultez la liste des parents à priorisés proposée par le ministre de la Famille afin de vous aider à faire votre choix. Cette liste est disponible sur notre page Web COVID-19!

Vous ne pouvez pas accommoder tous les parents?

Référez-les à La Place 0-5 pour qu'ils puissent bénéficier d'entente temporaire.

POUR TOUTES QUESTIONS EN RELATIONS DE TRAVAIL, contactez votre syndicat local (ADIM).
POUR TOUTES QUESTIONS SUR LA COVID-19 : 1 877 644-4545
POUR CONTACTER LE BUREAU DES RENSEIGNEMENTS DU MF : 1 855 336-8568